

« Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico-Psychologiques à Loos »
(ADNSMPL) : Avenue du Train de Loos – B.P. 52 – 59374 LOOS cedex

A.T.R.E.

Accueil Temporaire pour la
Réinsertion

Enquête sur le devenir des
résidents de l'ATRE à long terme

Projet et Public

Nous avons souhaité appréhender le devenir de nos résidents, aux termes d'un mois, de trois mois, et de six mois après leur séjour à l'ATRE.

Nous avons choisi d'examiner la situation des personnes ayant séjourné entre le 01 septembre 2005 et le 31 août 2006 à l'ATRE. L'enquête a été faite en début d'année 2007, pour avoir six mois de recul dans tous les cas.

Chaque éducateur a repris les dossiers des personnes dont il était référent et qui étaient présentes à l'ATRE dans la période de référence.

Soixante seize (76) personnes étaient concernées. Nous avons exclu de cette étude :

- les personnes venues deux fois pendant la période : nous sommes parfois amenés à accueillir plusieurs fois les mêmes sujets, parce que la poursuite de leur parcours de soin le nécessite, ou qu'ils ont été réadmis à l'ATRE après l'interruption non désirée d'un premier séjour ;
- les permissionnaires : nous accueillons des personnes en permission de sortir, dans la perspective d'un éventuel accueil à l'ATRE à leur sortie. Certains ne donnent pas suite. Leur « devenir » à la suite de leur permission aurait été « retour en prison » et n'aurait pas eu le sens du « devenir de nos résidents » ;
- enfin, nous avons écarté une personne qui n'a fait un passage que de quelques heures, avant de disparaître. Nous ne connaissons de lui que son nom, et sa maison d'arrêt d'origine. Il nous a paru peu utile de le conserver dans la population étudiée.

Finalement, nous avons pu analyser 59 situations.

La procédure

La procédure a consisté à contacter les personnes vers qui le résident avait été orienté, lorsque le séjour avait été à son terme.

Lorsque le séjour avait été interrompu avant la mise en place d'un suivi de soin, nous avons pris contact avec les personnes ou les dispositifs dont nous avons les coordonnées (associations qui avaient assuré un suivi préalable, CSST qui assuraient le relais après le départ, structures, y compris carcérales qui nous avaient proposé la candidature).

Cette démarche est possible et, à quelques exceptions près, les personnes questionnées nous ont bien reçus.

Lorsque le seul contact que nous avions était la famille, il nous a paru déplacé de la contacter : les personnes sont alors indiquées comme « perdus de vue ».

Enfin, nos informations ont été complétées ou confirmées par celles transmises parfois sur le devenir des uns ou des autres par des anciens résidents ...Celles-ci sont à vérifier ou à prendre au conditionnel, bien que parfois elles soient les seules valables.

L'enquête a duré un mois, en février 2007.

Il faut rester conscient que pour certains sujets, leur devenir à six mois remontait à...il y a un an ; et qu'il n'a pas toujours été facile de retrouver leurs traces, surtout dans les services ambulatoires qui les ont revus, ou suivis, et pour lesquels il fallait distinguer leur situation et leur état, d'une part, six mois après leur passage à l'ATRE et, d'autre part, actuellement.

Nous avons estimé la situation présentée aux différents termes de l'enquête de façon chiffrée, avec une échelle de +2 à -2, décrivant une appréciation globale :

- +2 était attribué lorsque nous avions confirmation que tout se passait bien pour le sujet : évolution positive de sa situation sociale, poursuite du processus de soin en institution ;
- +1 était attribué lorsque, même si la situation sociale était peu stabilisée encore, il n'y avait plus de problème majeur de consommation ;
- 0 était attribué lorsque des éléments positifs et des éléments négatifs étaient constatés ;
- 1 était attribué à des personnes encore en contact avec le dispositif social ou de soin, mais dans une situation encore dégradée ;
- 2 était attribué lorsque nous avions connaissance d'une situation défavorable, en rupture avec la démarche de soin, ou en prison, signant ainsi une reprise des comportements de consommation ou de délinquance.

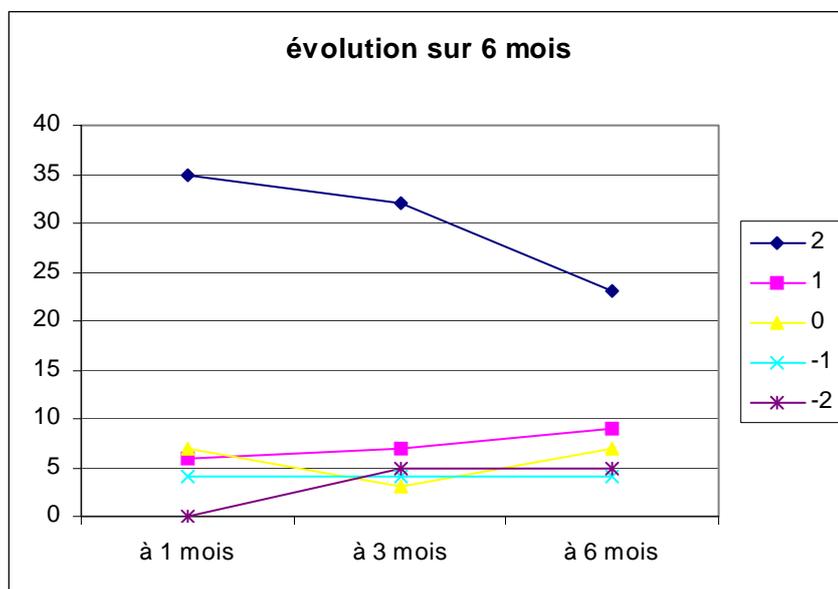
Cette appréciation est nécessairement réductrice, mais elle reste la seule susceptible de permettre un traitement globalisé des données.

Nous avons extrait les personnes perdues de vue, dont il est impossible d'estimer la situation actuelle.

Les résultats :

Estimation chiffrée du devenir

	+2	+ 1	0	-1	-2	perdus de vue
à 1 mois	35	6	7	4	-	7
à 3 mois	32	7	3	4	5	8
à 6 mois	23	9	7	4	5	12



Les personnes perdues de vue n'apparaissent bien sûr pas sur ce graphique
Même si nous constatons une baisse avec le temps, le nombre de personnes en situation très positive est très élevé.

En regroupant les résultats positifs d'un côté et les résultats négatifs de l'autre, nous obtenons :

	situation plutôt positive		situation plutôt négative	
à 1 mois	41	78,85%	4	7,69%
à 3 mois	39	76,47%	9	17,65%
à 6 mois	32	68,09%	9	19,15%

Soixante huit pour cent (68 %) de « devenir positif » à six mois est un résultat qui nous a agréablement surpris.

Estimation selon la fin de séjour

La situation à la fin du séjour n'était pas la même pour chaque résident :
Ainsi, sur 59 personnes prises en compte :

3 avaient été exclus du centre
16 étaient partis avant le terme de leur contrat
40 avaient été au bout du séjour

Nous avons donc examiné leur devenir en fonction de leur modalité de sortie du centre :

A 6 mois	+2	+1	0	-1	-2	Perdus de vue
Exclus	-	-	1	2	-	-
Rupture volontaire	-	4	-	2	5	5
Fin de séjour	23	5	6	-	-	8

Ces résultats ne sont pas surprenants. Ce serait une lapalissade de dire que « lorsque les choses se passent plutôt bien, le résultat est plutôt positif »....

Mais à y regarder de près, l'élément surprenant est que, même pour ceux qui ont quitté le centre de leur plein gré, avant la mise en place concrète du projet de soin ou d'insertion, 40% d'entre eux sont cependant dans une situation plutôt satisfaisante, à six mois.

Les situations à six mois

Voici, dans le détail, le devenir des quarante huit (48) sujets dont nous connaissons la situation à 6 mois :

7 étaient retournés en prison, dont deux pour des anciennes peines

4 étaient dans la rue, dont 2 en situation stable en ce qui concerne la « non-consommation » de substances psychoactives

12 étaient encore en centre thérapeutique résidentiel

2 étaient encore en communauté thérapeutique

5 étaient encore en appartement thérapeutique

11 étaient en suivi ambulatoire, dont 1 en difficulté

7 étaient en famille; non suivis, dont 4 en difficulté

Conclusions

Nous sommes assez positivement surpris par ces chiffres

- au terme de six mois, nous n'avons perdu de vue que 20% de nos résidents ; ceci montre que nombre d'entre eux conservent les liens avec les structures précédemment impliquées dans leur suivi, même après la rupture du contrat avec l'ATRE ;
- à six mois, 68% d'entre nos résidents sont encore engagés dans une démarche de soin, dans le cadre d'une institution de soin, ou en ambulatoire, avec une démarche d'insertion sociale en cours ;
- enfin, même pour certains qui ont arrêté leur séjour avant son terme, la situation, difficile dans un premier temps, a réussi à se stabiliser.¹